

## COMMUNE DE MARBOUÉ

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2021

#### PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le SEIZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN, à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Gaëlle CHASSELOUP, Mme le Maire

Étaient présents : Mme CHASSELOUP, M. TOUSSAINT, Mme ALLANIC, M. CHABANNES, Mme SAMSON, Mme RIVIERE, M. BATANCOURT, Mme BARRÉ, M. MARTIN, Mme FAUCONNIER, M. POUCHIN, Mme BRUNEAU, M. GALLOU, Mme LABELLE

Absents excusés : M. DEVIMEUX (pouvoir à Mme CHASSELOUP)

Absents :

Secrétaire de séance : Mme BRUNEAU

Date de convocation : 8 novembre 2021

Elus en exercice : 15

Elus présents : 14

Elus votants : 15

#### ORDRE DU JOUR :

- Finances :
  - . Présentation des analyses financières de la collectivité 2019 et 2020,
  - . Opération cœur de village : fonds de concours communal,
  - . Décisions modificatives,
  - . Taxe foncière bâtie sur la Zone d'Activités,
  - . Taxe d'aménagement : part communale,
- Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),
- Convention relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme, Eure-et-Loir Ingénierie,
- Présentation des futurs tarifs de l'eau et de l'assainissement instaurés par la Communauté de Communes du Grand Châteaudun,
- Présentation du rapport d'activités 2020 de GRDF,
- Bilan de fréquentation été 2021 : base de loisirs de Marboué
- Présentation du nouveau prestataire téléphonique,
- Téléthon 2021,
- Informations et questions diverses.

*En début de séance, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de changer l'ordre du jour des points à aborder et de rajouter à l'ordre du jour :*

*- attribution de chèques cadeaux aux agents et pour les enfants.*

*Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cet ajout.*

#### Election du secrétaire de séance :

Mme Mariana BRUNEAU est élue secrétaire de séance.

#### Approbation du procès-verbal du 21 septembre 2021 :

Madame le Maire soumet à approbation le procès-verbal du 21 septembre 2021.

Après avoir délibéré, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### Finances :

#### . Présentation des analyses financières de la collectivité 2019 et 2020 :

Le Conseil Municipal prend connaissance des analyses financières du budget de la commune pour les années 2019 et 2020.

#### . Opération cœur de village : fonds de concours communal :

Dans le cadre des compétences de l'ancienne Communauté de Communes des Plaines et Vallées Dunoises, plusieurs opérations de 2016 et 2017 étaient programmées et engagées pour des opérations cœurs de villages.

Selon le fonctionnement de l'ancienne Communauté de Communes, ces opérations sont financées pour moitié par un fonds de concours des communes membres concernées et l'autre partie supportée par la Communauté de Communes.

L'opération cœur de village de Marboué étant finalisée, le plan de financement définitif peut être établi comme suit :

DEPENSES	326 926,34 €	100 %
RECETTES	149 348,00 €	45,68 %
FONDS DE CONCOURS COMMUNE	88 789,17 €	27,16 %
PARTICIPATION CCGC	88 789,17 €	27,16 %

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le fonds de concours à verser à la Communauté de Communes du Grand Châteaudun pour les investissements réalisés en 2016 et 2017 pour la commune

#### . Décisions modificatives n°6 – budget commune :

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de décision modificative sur le budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord à la décision modificative suivante :

#### **En section de fonctionnement :**

En dépenses :

Chapitre 011

6156 : Maintenance : - 10 000 €

Chapitre 65

65548 : autres contributions : + 10 000 €

#### . Attribution de chèques cadeaux aux agents :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer des chèques cadeaux aux agents à l'occasion de Noël.

#### . Attribution de chèques cadeaux pour les enfants dans le cadre d'un concours de dessin dans les écoles :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer des chèques cadeaux pour les enfants des écoles remportant le concours de dessin organisé lors des animations de Noël.

### **. Taxe foncière bâtie sur la Zone d'Activités :**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction Départementale des Finances Publiques et la Préfecture étudie la légalité et la conformité des conventions de reversement de fiscalités signées en 2018 avec les communes membres de l'ancien SIDED.

### **. Taxe d'aménagement : part communale :**

La taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature. Elle s'applique également aux changements de destination des locaux agricoles. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager ou par le responsable d'une construction illégale.

La taxe d'aménagement (TA) est une taxe unique composée de 2 parts :

- Une part communale ou intercommunale
- Une part départementale

Chaque part est instaurée par délibération de l'autorité locale : conseil municipal et conseil départemental.

La commune a délibéré le 28 octobre 2014 afin d'instituer le taux de 3% sur l'ensemble du territoire.

Si la commune souhaite faire évoluer les dispositions relatives à la part communale de la taxe d'aménagement, revoir le taux sur le territoire de la commune, définir des taux sectorisés, ou décider de nouvelles exonérations, le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 novembre 2021, pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier la délibération du 28 octobre 2014.

### **Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) :**

#### **Qu'est-ce que le RIFSEEP ?**

Sous cet acronyme se cache le nouveau dispositif indemnitaire de référence qui depuis 2017 doit remplacer la plupart des primes et indemnités existantes, sans perte de rémunération pour les agents concernés.

Il s'agit donc d'un régime indemnitaire composé de deux primes : d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement, d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA).

Celles-ci sont cumulables mais différentes dans leur objet comme dans leurs modalités de versement.

Le RIFSEEP repose sur une logique fonctionnelle. Ce sont donc les fonctions exercées par un agent, et non son grade, qui déterminent le groupe dans lequel il sera affecté. En revanche, en cas de promotion de grade, le montant de l'IFSE fait obligatoirement l'objet d'un réexamen par l'employeur.

L'assemblée délibérante fixe librement les plafonds annuels pour chaque groupe de fonctions dans la limite des montants maxima prévus pour les agents de l'Etat. Les collectivités pourront décider que les agents appartenant à un même groupe de fonctions bénéficient du même montant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'instaurer l'IFSE et le CIA,
- d'instituer les critères et les modalités d'attribution de l'IFSE et CIA, ainsi que les conditions de maintien et/ou de suspension,
- d'inscrire les crédits nécessaires,
- d'autoriser Mme le Maire à fixer un montant individuel de chaque prime ou indemnité aux agents bénéficiaires dans les conditions et limites énoncées ci-dessus par le biais d'un arrêté individuel.

**Convention relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme, Eure-et-Loir Ingénierie, 2022-2024 :**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la convention relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme proposée par Eure-et-Loir Ingénierie, pour une durée de 3 ans.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la convention proposée.

**Présentation des futurs tarifs de l'eau et de l'assainissement instaurés par la Communauté de Communes du Grand Châteaudun :**

Le Conseil Municipal prend connaissance des tarifs de l'eau et de l'assainissement votés pour 2022 et les prévisions sur 2023.

Sur la commune de Marboué, la Communauté de Communes du Grand Châteaudun va procéder à la sécurisation du captage avec la mise en place d'une clôture aux normes et de travaux nécessaires sur les ouvrages présents à proximité du captage.

Ce captage est prioritaire, il est nécessaire de réaliser une aire d'alimentation de captage, procédure qui est en cours de lancement.

Pour toutes ces raisons, la Communauté de Communes va mettre en place un abonnement, ce qui passera le coût au m<sup>3</sup> de l'eau de 2,16 à 2,34 € TTC, les recettes supplémentaires seront consacrées à ces opérations.

**Présentation du rapport d'activités 2020 de GRDF :**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'activité de GRDF sur notre concession en 2020. Quelques données chiffrées :

183 : nombre de clients du réseau

7,96 km : longueur totale de canalisation

1 : nombre de premières mises en service clients

01/09/1998 : date de signature du contrat

2028 : année d'échéance du contrat

26 GWh : quantité de gaz acheminée

160 GWh : quantité de biométhane injectée (région)

3 : nombre d'interventions de sécurité gaz.

## **Bilan de fréquentation été 2021 : base de loisirs de Marboué : du 5 juin au 31 août 2021 :**

année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
entrées payantes	8 043	3 813	5 242	3 843	2 555	1 470
entrées gratuites	1 475	686	0	0	21	0
total entrées	9 518	4 499	5 242	3 843	2 576	1 470

comparaison du total des entrées par rapport à l'année précédente						
		-52,73%	37,48%	-26,69%	-32,97%	-42,93%

recettes	34 216,95 €	14 496,60 €	20 236,84 €	17 082,25 €	10 751,91 €	7 869,35 €*
----------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

\*(buvette : 2 264,35 € et entrées : 5 605 €)

Des cartes ont été financées par la commune pour les enfants de Marboué :

- 19 cartes de 1 mois et 5 cartes de 3 mois pour un coût de 304,50 €.
- 82 entrées pour les écoles (3 séances) pour un coût de 139,40 €.

### **Présentation du nouveau prestataire téléphonique :**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude sur le coût des prestataires téléphoniques a été faite.

Un abonnement avec la société NOVELCOM a été signé pour l'ensemble des bâtiments communaux depuis le mois d'octobre 2021. Du nouveau matériel téléphonique a été loué à cette société.

### **Téléthon 2021 :**

Echange sur l'organisation du téléthon 2021, le samedi 4 décembre 2021 à 13 h 45.

### **Informations et questions diverses :**

. Mme le Maire fait le point sur les principaux sujets abordés à la Communauté de Communes du Grand Châteaudun.

. Le repas des aînés aura lieu le dimanche 12 décembre 2021, à salle Joseph Renault. Après échanges, le Conseil Municipal décide d'accorder la gratuité du repas pour les conseillers municipaux membres du CCAS ne bénéficiant pas d'une indemnité d'élus.

. Un marché de Noël aura lieu samedi 18 décembre 2021, de 16 h à 20 h sur le parking de la salle des fêtes.

- de 16 h à 17 h : Atelier d'origami animé par Sébastien LIMET,
- de 17 h à 18 h : Père Noël
- de 18 h à 20 h : concert de jazz Macadam Quidam offert par la Communauté de Communes du Grand Châteaudun.

Les associations et les écoles tiendront des stands :

- Ecoles : expositions des fabrications des enfants,
- APE : Buvette
- SAM Foot : crêpes et gâteaux

Un stand de bijoux sera également présent.

. Les vœux du Maire auront lieu le samedi 8 janvier 2022 à 11 h, à la salle Joseph Renault.

. Le Conseil Municipal décide l'achat de gobelets recyclables personnalisés pour les vœux du 8 janvier 2022.

. Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'office de Tourisme de Châteaudun a édité une fiche ludique Randoland sur Marboué pour faire découvrir aux familles notre territoire de destination touristique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50

Et ont signé les membres présents



Mme CHASSELOUP  
Le Maire

M. TOUSSAINT  
1<sup>er</sup> adjoint

Mme ALLANIC  
2<sup>ème</sup> adjointe

M. CHABANNES  
3<sup>ème</sup> adjoint

Mme SAMSON  
4<sup>ème</sup> adjointe

M. DEVIMEUX  
Conseiller

*Pouvoir à Mme CHASSELOUP*

Mme RIVIERE  
Conseillère

M. BATANCOURT  
conseiller

Mme BARRÉ  
Conseillère

M. MARTIN  
conseiller

Mme FAUCONNIER  
Conseillère

M. POUCHIN  
Conseiller

Mme BRUNEAU  
Conseillère

M. GALLOU  
conseiller

Mme LABELLE  
Conseillère